

ANNONCE TRANSMISE
AVIS DE CONCESSION
DATE D'ÉMISSION : 12/06/2020 - 19:04

AVIS DE CONCESSION

Directive : 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

I.1) Nom et adresses : Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon, point(s) de contact : Accueil, Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud - BP 4200, F - 97500 Saint-pierre et miquelon, Tél : +33 508411010, courriel : Courrier@spm975.gouv.fr, Fax : +33 508414738

Code NUTS : FRZZZ

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

I.3) Communication :

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=594163&orgAcronyme=g6l>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Exploitation de la desserte maritime internationale en fret de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon

Numéro de référence : PREF975-DESSERT-MARITIME

II.1.2) Code CPV principal : 63726600

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : La concession a pour objet de confier à titre exclusif et principal et aux risques et périls du concessionnaire l'exploitation du service public de desserte maritime internationale en fret de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon au départ d'Halifax.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 35000000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

63726400

63100000

63110000

63111000

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRZZZ

Lieu principal d'exécution : Lieu principal d'exécution : Halifax, Saint Pierre, Miquelon

II.2.4) Description des prestations : L'Etat, à travers la Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon souhaite confier l'exploitation de la desserte maritime internationale en fret de l'archipel au départ d'Halifax (Nouvelle Ecosse - Canada) et à destination de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, incluant une desserte hebdomadaire du port de Saint-Pierre et une desserte hebdomadaire du port de Miquelon.

A titre non exhaustif, les principales missions incombant au concessionnaire sont les suivantes :

- exploitation de la desserte maritime internationale : fourniture du ou des navire(s) (en propriété ou affrété), moyens techniques et humains pour la conduite, l'entretien et l'exploitation du ou des navire(s), opérations portuaire amont-aval dont gestion des entrées et sorties des marchandises sur les terminaux, de leur stockage, manutention et chargement / déchargement des marchandises,
- entretien et maintenance des biens de la concession.

Le concessionnaire aura également la charge de la promotion et de la commercialisation du service ainsi que la gestion de l'ensemble des relations avec les usagers (incluant la perception des recettes auprès de ceux-ci). A ce titre, il devra assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public.

Le concessionnaire mettra en oeuvre les dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs de qualité, de performance et de bonne gestion du service qui seront définis par la convention qui le liera à l'Etat.

La fréquence exacte et les modalités des traversées attendues ainsi que le périmètre exact des opérations de manutention seront précisées dans le dossier de consultation des entreprises transmis aux candidats admis à présenter une offre au terme de l'étude des candidatures.

Pour information, la fréquence actuelle est de :

- 50 rotations par an entre Halifax et Saint-Pierre, soit environ une par semaine, pour un volume total annuel de marchandises estimé à 2 500 « équivalent vingt pieds (EVP) », 300 véhicules et un nombre limité d'encombrants ou hors normes par an ;
- 70 rotations par an entre Saint-Pierre et Miquelon, pour un volume total annuel de marchandises estimé à 500-700 EVP, 400-500 véhicules et un nombre limité d'encombrants ou hors normes par an.

Il est envisagé une réduction du nombre de rotations entre Saint-Pierre et Miquelon afin de tenir compte de l'évolution nécessaire du service, des compétences de l'Etat et des offres de services concurrentes.

Le service est actuellement divisé en deux lots et deux contrats distincts portant sur Halifax / Saint-Pierre d'une part et Saint-Pierre / Miquelon d'autre part. Ces deux lots seront fusionnés dans le contrat objet de la présente consultation.

II.2.5) Critères d'attribution :

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 35000000 euros

II.2.7) Durée de la concession :

Durée en mois : 42

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires : Remise candidatures 13 juillet 2020 à 16h

Envoi DCE candidats retenus 22 juillet 2020

Remise offres 22 septembre 2020

Choix concessionnaire et signature du contrat novembre 2020

Délai transition entre exploitants novembre - décembre 2020

Mise en place nouvelle délégation : 1er janvier 2021 sous réserve prolongation éventuelle contrat en cours, (crise sanitaire) durée de 6 mois maximum.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : Liste et description requis

- lettre de candidature datée signée pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat pour la concession de service public et cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants ; préciser l'identité complète candidat, indiquer s'il se présente seul ou en groupement d'entreprises ; si groupement candidat, lettre de candidature indiquera composition du groupement, (forme, nom de l'entreprise mandataire) et accompagnée de l'autorisation donnée par chaque cotraitant au mandataire, de signer l'offre de candidature au nom du groupement ; démontrera preuve que la (les) personne(s) qui en est (sont) la signataire(s) dispose(nt) de pouvoirs à cet effet. indiquera une adresse unique de courriel du candidat ; une présentation du candidat
- une déclaration sur l'honneur attestant
- d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du Code commande publique ;
- les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 du Code de la commande publique et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8 du Code de la commande publique, sont exacts
- attestation sur honneur, datée signée, certifiant l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 et suivants Code du travail ;
- certificats établis justifiant respect obligations prévues à l'article L. 2123-2 du code de la commande publique, le candidat produit les certificats et attestations délivrés dans conditions et par organismes mentionnés par l'arrêté du 22.3.2019 fixant liste impôts taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique ; En cas de candidature émanant d'une société appartenant à un groupe d'entreprises soumis au régime de l'intégration fiscale et/ou de consolidation du paiement de la TVA candidat fournira également attestations visées ci-avant pour sa société mère.
- justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait KBis) de la société candidate. Pour personnes physiques ou morales ayant commencé activité depuis moins d'un an récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises. Les candidats étrangers devront produire des documents équivalents.
- copie des autorisations, attestations, certificats donnant droit à exercice de la profession de transporteur public maritime (cabotage international) ou justification des démarches accomplies pour obtenir autorisations, attestations, certificats ou déclaration sur l'honneur que ces démarches seront engagées pour une obtention au plus tard à la prise d'effet de la concession.

recours formulaires européens : les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

Les formulaires DC1 et DC2 peuvent être utilisés.

Le candidat qui, pour une raison justifiée ne serait pas en mesure fournir justifications requises du présent avis est admis à présenter tout document équivalent à ceux dont la production est demandée et à prouver ses capacités économiques, financières et techniques par tout moyen approprié.

Candidat peut présenter offre soit en qualité de candidat individuel soit en qualité de membre d'un groupement solidaire d'entreprises. Il ne peut donc pas cumuler les deux. S'il est attributaire, le groupement devra prendre la forme d'une entité juridique dotée de la personnalité morale. La Préfecture pourra imposer au candidat retenu de constituer une société dédiée ayant pour objet la gestion déléguée du service public.

En cas de candidature en groupement, l'ensemble des pièces de candidatures devra être fourni pour chaque entreprise du groupement à l'exception de la lettre de candidature.

III.1.2) Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Liste et description succincte des conditions, indication des informations et des documents requis :

Le candidat présentera les éléments suivants :

- Evolution de son chiffre d'affaires annuel global sur les trois derniers exercices en précisant la part correspondant au domaine d'activité objet de la concession.
- Comptes annuels détaillés (bilan, compte de résultat et annexes) des trois derniers exercices connus et, s'il y a lieu, les rapports des commissaires aux comptes des trois derniers exercices connus, concernant l'activité du

candidat et le domaine d'activité objet de la concession.

- Composition de son capital social dans le cas d'un candidat unique ou pour chacun des membres du groupement

- attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité faisant l'objet de la concession de service public.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Liste et description succincte des conditions, indication des informations et des documents requis :

Il est attendu un mémoire descriptif de présentation du candidat. Il y détaillera en particulier :

- les moyens matériels et humains dont il dispose en propre ou qu'il pourrait mobiliser, en précisant l'effectif et le niveau des capacités professionnelles qu'il peut mobiliser ainsi que les capacités et descriptions techniques et opérationnelles des moyens matériels.

- ses références détenues dans le domaine faisant l'objet de la concession (seront particulièrement valorisées les références du candidat en matière de transport maritime de fret et de cabotage et en matière de gestion des opérations portuaires en France mais aussi à l'étranger).

- les conditions dans lesquelles il entend mener à bien la concession pour respecter en particulier la continuité du service public et assurer l'égalité de traitement des usagers.

III.1.5) Informations sur les concessions réservés

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics :

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 20/07/2020 à 16 h 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) Informations sur les échanges électroniques :

La commande en ligne sera utilisée.

La facturation en ligne sera acceptée.

Le paiement en ligne sera utilisé.

VI.3) Informations complémentaires :

Ceci est un appel à candidature.

Les candidatures seront sélectionnées par application des critères suivants :

- La capacité technique et professionnelle au regard de l'objet de la concession

- La capacité économique et financière du candidat

- L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public

- Le respect de l'obligation d'emploi des personnes handicapées au regard des copie des certificats fiscaux et sociaux et de la déclaration sur l'honneur.

Les candidatures n'apportant pas les garanties suffisantes au regard de ces critères seront éliminées au stade de l'analyse des candidatures.

Les candidatures contenant les pièces visées à la section 3 seront déposées exclusivement par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la Préfecture de Saint Pierre et Miquelon à l'adresse :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Pour tout renseignement administratif, contacter :
courrier@spm975.gouv.fr

Les candidats dont la candidature est agréée se verront envoyer un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), et ils seront invités à remettre leur offre.

Les critères d'attribution de la concession de service public seront précisés dans les documents de la consultation (DCE).

La Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon pourra engager librement toute discussion utile avec une ou des entreprises ayant présenté une offre, dans le respect de la réglementation applicable et de l'égalité de traitement des candidats, et réduire progressivement le nombre de candidats jusqu'à désignation du lauréat en application des critères de jugement des offres.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon, Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud - BP 4200, F - 97500 Saint-pierre et miquelon, Tél : +33 508411030, courriel : Grefte.ta-saint-pierre-et-miquelon@juradm.fr, Fax : +33 508412712, adresse internet : <http://saint-pierre-et-miquelon.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel avant la signature du contrat (délai minimal de onze jours entre la notification du rejet de l'offre et la signature du contrat), recours de plein contentieux contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, recours indemnitaire dans un délai de deux mois à compter d'une décision expresse, ou sans délai pour une décision implicite, rejetant une demande préalable, et sous réserve des dispositions relatives à la prescription quadriennale.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon, B.P. 4 200, Place du lieutenant colonel Pigeaud, F - 97500 Saint-pierre et miquelon, Tél : +33 508411030, courriel : Grefte.ta-saint-pierre-et-miquelon@juradm.fr, Fax : +33 508412712, adresse internet : <http://saint-pierre-et-miquelon.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 12 juin 2020

